

Les sciages illégaux dans la province Est du Cameroun

Analyse de l'économie du commerce illégal de sciages

par
Jean Lagarde Betti¹
et
Kadiri Serge Boho²

¹Laboratoire de botanique systématique et phytosociologie
Université libre de Bruxelles
Belgique

betlagarde@yahoo.fr

²Centre pour la conservation de la nature Georg-August

Université de Göttingen,
Allemagne

bobokadiri@yahoo.fr



Saisie: Sciages illégaux stockés au siège de la délégation pour les forêts et la faune à Bertoua. *Photo: J.L. Betti*

LE CAMEROUN est situé pratiquement au centre de l'Afrique et couvre une superficie d'environ 475 000 km². Il renferme près de 6,5 millions d'hectares de forêts denses humides (FAO/PNUD 1983, FAO/PNUD & Minagri 1989). Dans cette région de grande biodiversité, on trouve divers types de forêt tropicale ombrophile: la savane humide, les forêts ripicoles, les forêts sèches, la savane sèche et les steppes, ainsi que des agroécosystèmes créés par l'homme (Letouzey 1968 1985). Le pays s'étend dans deux zones climatiques principales, à savoir la zone équatoriale et la zone tropicale.

L'utilisation des ressources au Cameroun n'est pas toujours durable, constituant une menace importante pour la biodiversité. Les systèmes de culture comme l'agriculture itinérante sont les principales causes de la destruction de la forêt tropicale. Le braconnage est également devenu une menace importante pour la faune et se répand à cause de la prolifération des activités d'exploitation forestière (Betti 2004, MINEF 1995).

Le 20 avril 2007, des informateurs anonymes basés à Bertoua ont fait savoir aux auteurs que 600 m³ de sciages illégaux avaient été saisis et stockés au siège de la délégation de la province Est chargée des forêts et de la faune.

La nouvelle politique forestière du Cameroun a introduit la participation obligatoire des populations rurales, de leurs associés et des parties prenantes à sa mise en oeuvre, notamment par le biais de la propriété de forêts communautaires et de zones de chasse (MINEF 1996). Ces mesures sont destinées à encourager les habitants à mieux gérer la faune et les forêts. Les forêts et les zones de chasse communautaires sont utilisées par les riverains, qui peuvent conclure avec l'administration forestière et les partenaires du secteur privé des accords les autorisant spécifiquement à récolter leurs ressources dans la forêt. Cependant, la plupart des accords signés avec des entreprises forestières ne profitent pas aux communautés locales. Par ailleurs, certaines entreprises abusent de leurs rapports avec des forêts communautaires pour récolter et transporter le bois illégalement.

Pour mettre fin à ces prélèvements illégaux et accroître la contribution du secteur forestier au développement des communautés riveraines, le ministère des forêts et de la faune a mis en oeuvre des contrôles dans la province Est du Cameroun. Il lui manque cependant les ressources matérielles, financières et humaines adéquates pour assurer ces contrôles dans toute la province, l'une des plus vastes du pays. Les contrôles se sont donc concentrés autour de la ville de Bertoua. Le présent article examine les causes de la prolifération du sciage illégal du bois dans la province Est, et spécifiquement dans la forêt communautaire de Koundi située à 50 km de Bertoua.

Le bois illégal dans la province Est

Le Cameroun est divisé en dix circonscriptions administratives: le Centre (où se trouve la capitale, Yaoundé), le Littoral (Douala), l'Est (Bertoua), le Sud-Est (Buea), le Nord-Ouest (Bamenda), le Sud (Ebolowa), l'Adamaoua (Ngaoundéré), le Nord (Garoua) et l'Extrême-Nord (Maroua). Couverte de forêts semi-décidues et forêts de transition, la province Est est souvent considérée comme la réserve principale de bois du Cameroun, ayant produit 53,5% de la récolte totale en 2005 (MINEFI 2006). Elle rapporte également au gouvernement des revenus d'environ 3 milliards de francs CFA (FCFA) par an sous forme de taxes d'abattage.

Le 20 avril 2007, des informateurs anonymes basés à Bertoua ont fait savoir aux auteurs que 600 m³ de sciages illégaux avaient été saisis et stockés au siège de la délégation de la province Est chargée des forêts et de la faune. Des enquêtes sur place ont été engagées à Bertoua et Koundi pour examiner l'origine de ce bois et les facteurs qui avaient conduit à sa production.

Le bois saisi résultait d'une opération de deux semaines menée début avril 2007 par des gardes forestiers basés à Bertoua. Il s'agissait de trois espèces principales: *Triplochilton scleroxylon* (ayous), *Lovoa trichilioides* (bibolo), et *Entandrophragma cylindricum* (sapelli). L'ayous, ou 'bois blanc', représentait plus de 90% de volume total saisi.



Sur la route: La plupart du bois illégalement prélevé est transporté vers les contrées du nord du Cameroun (Ngaoundéré, Garoua et Maroua) à bord de camions affrétés. *Photo: J.L. Betti*

Le bois illégalement scié dans la province Est, en particulier l'ayous, est transporté de Belabo par voie ferrée ou de Bertoua par des camions affrétés jusqu'à Ngaoundéré. De là, il est acheminé par des négociants et des exportateurs à bord de camions affrétés jusqu'aux provinces du nord, à savoir le Nord (Garoua) et l'Extrême-Nord (Maroua). Une grande partie du bois est commercialisée sur les marchés intérieurs du nord, mais une partie quitte le Cameroun en passant par le pays limitrophe, le Tchad. Du Tchad, le bois suit divers itinéraires à travers le Sahara pour approvisionner la Libye, le Soudan, l'Égypte, le Niger, l'Algérie et le nord du Nigéria. Comparé aux bois de la famille des méliacées (bibolo, sapelli), ou 'bois rouge', l'ayous résiste mieux aux températures élevées qui caractérisent cette région. L'ayous peut résister à des températures très élevées et à de longues saisons sèches sans se déformer.

La forêt communautaire de Koundi

La forêt communautaire de Koundi couvre 4738 hectares au nord-est de Bertoua, dans la zone 'agricole et résidentielle' du domaine non permanent appartenant à l'État. C'est une forêt naturelle de transition. Une coopérative, connue sous le nom de GIC-DOH, est chargée de gérer cette forêt. Le processus d'établissement de la forêt communautaire de Koundi a débuté en 2003 et a été mené à bonne fin en juin 2006 avec l'aide financière de plusieurs négociants de la région nord du pays, connus sous le nom d'*Aladji*. GIC-DOH a conclu cinq principaux contrats de ventes de bois avec des partenaires du secteur privé, dont quatre avec des *Aladji* (GIC-DOH 2006). Les conditions de ces contrats spécifient que l'*Aladji* doit aider financièrement le groupe à gérer sa forêt communautaire, tandis que le groupe s'engage à vendre son bois scié exclusivement à l'*Aladji* au prix de 10 000 FCFA/m³, qu'il s'agisse de bois rouge (bibolo, sapelli) ou de bois blanc (ayous, fraké).

La production, y compris l'abattage et le transport du bois de la forêt au village sont à la charge de l'*Aladji*. Ce sont exclusivement les villageois de GIC-DOH qui effectuent les coupes et le transport du bois.

L'économie de l'illégalité

Le coût de production de 1 m³ de sciages est d'environ 20 000 FCFA (1 dollar E-U = 500 FCFA). Ce coût inclut l'abattage des arbres, le sciage de long en forêt ou à proximité et le transport du bois scié de la forêt au village. Un camion affrété peut transporter 70 m³ de sciages. Le coût du transport d'une telle quantité de bois du village au marché de la ville de Bertoua se monte à 70 000 FCFA (près de 1000 FCFA/m³). Ainsi, le coût total du bois, de la forêt à Bertoua, y compris la marge bénéficiaire de 10 000 FCFA/m³ pour GIC-DOH, revient à environ 31 000 FCFA/m³. Sur le marché de Bertoua, les sciages sont vendus entre 45 000 et 50 000 FCFA/m³ selon l'essence, procurant à l'*Aladji* un bénéfice compris entre 14 000 et 19 000 FCFA/m³.

Cependant, l'*Aladji* achète également du bois directement aux ménages villageois sans passer par GIC-DOH. Le prix d'un arbre se situe entre 4000 et 6000 FCFA selon l'essence. Étant donné qu'il est possible de tirer d'un arbre (en moyenne) 3 m³ de sciages, le prix d'un mètre cube de bois au village descend très bas, entre 1500 et 2000 FCFA. De la forêt à Bertoua, le coût n'est donc plus que de 22 500 à 23 000 FCFA, produisant un bénéfice de 22 500 à 27 000 FCFA/m³. Pour se soustraire aux contrôles de l'administration forestière, les *Aladji* prétendent que le bois a été récolté dans la forêt communautaire, et utilisent des camions marqués 'GIC-DOH' pour transporter leurs produits, puisque les communautés locales ne payent de taxe d'abattage au gouvernement pour l'exploitation de leurs forêts.

Les bénéfices réalisés par l'*Aladji* augmentent également en fonction de la distance à parcourir. A Ngaoundéré, par exemple, le prix du bois blanc est de 80 000 FCFA/m³; à Maroua, il atteint 110 000 FCFA/m³, ce qui représente 7 700 000 FCFA pour les 70 m³ de bois blanc chargés sur un camion affrété. De Bertoua à Maroua, les frais du transport de 70 m³ par camion affrété se montent à environ 3 000 000 FCFA, se traduisant par un coût total (production et transport) d'environ 5 100 000 FCFA si le bois provient d'une forêt communautaire. L'*Aladji* réalise un bénéfice d'environ 2 600 000 FCFA (près de 5200 dollars E-U). Lorsque les sciages sont achetés directement aux ménages (c.-à-d. produits illégalement à l'intérieur ou à l'extérieur de la zone de forêt communautaire), le coût total d'un chargement de 70 m³ transporté sur camion affrété jusqu'à Maroua atteint 4 540 000 FCFA, produisant un bénéfice de 3 160 000 FCFA (environ 6320 dollars).

Les communautés locales soutiennent les groupes du secteur privés comme les *Aladji* qui sont pour eux des sources de revenus substantiels à tirer de leur bois. Les saisies de sciages de production illégale par les gardes forestiers peuvent éveiller la rancune des communautés, ce qui donne parfois lieu à des conflits entre l'administration forestière et les villageois. Dans la province Est du Cameroun, le cacao et le café étaient jadis les deux plus importantes cultures de rapport des cultivateurs. Lorsque la crise économique a porté atteinte à la production et aux expéditions de ces denrées, le commerce du bois d'origine illégale s'est accéléré puisque c'était une source facilement exploitable de revenus en espèces. L'exemple de la forêt communautaire de Koundi suggère qu'il en est ainsi, au moins dans le court terme, et que la vente de sciages de production illégale est une activité relativement simple et lucrative, surtout pour les négociants.

Conclusion et recommandations

La forêt de la province Est continue d'être dégradée et les communautés locales tirent peu de bénéfice des activités forestières. Les abattages illicites

suite à la page 5 ►

Un projet OIBT étudie la répartition de l'acajou au Pérou et les facteurs qui déterminent les quotas de récolte

par
Ignacio Lombardi¹
et
Patricia Huerta²

¹Coordonnateur

Projet OIBT PD 251/03 Rev.3 (F)
ilombardi@lamolina.edu.pe

²Fonctionnaire responsable

Élément du projet relatif à
l'évaluation des ressources
forestières
phuerta@lamolina.edu.pe

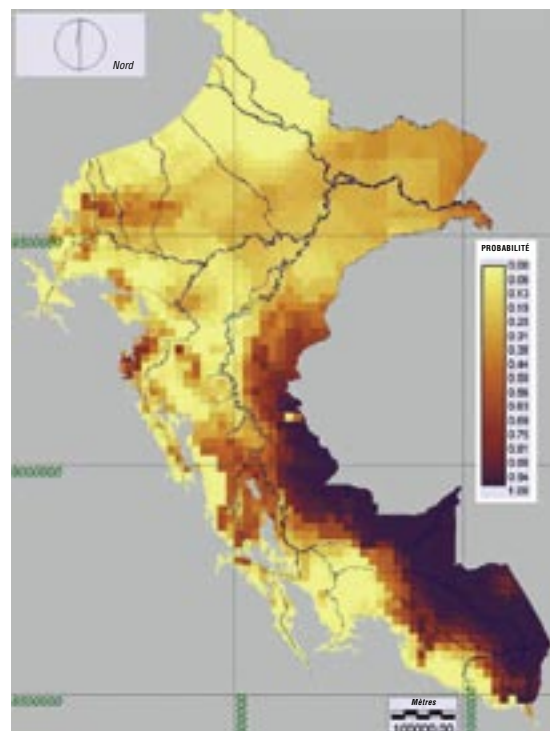
SWIETENIA MACROPHYLLA (acajou) est la plus importante des espèces forestières commerciales du Pérou et elle fait l'objet d'une exploitation intense à cause des prix élevés qu'elle réalise sur les marchés internationaux. Son succès a également considérablement encouragé l'exploitation forestière illégale de l'espèce au détriment à la fois des concessionnaires de forêts qui opèrent dans la légalité et des communautés autochtones qui, dans certains cas, obtiennent des prix dérisoires pour l'exploitation de leurs forêts.

Les prélèvements d'acajou péruvien ont commencé vers fin de la deuxième décennie du siècle dernier; il était alors exporté sous forme de grumes. En 1930, dans le souci de créer des emplois et d'encourager la transformation à valeur ajoutée des produits de cette essence, une interdiction a été imposée sur les exportations de grumes, et le secteur s'est mis à exporter des sciages, situation qui règne encore de nos jours.

Jusque dans les années 1940, les zones d'exploitation étaient situées autour de cours d'eau dans des secteurs accessibles de la ville d'Iquitos où étaient implantées les principales scieries. Des années 1950 à 1970, les zones de production de bois se sont rapidement étendues, à mesure qu'il était plus facile d'y pénétrer grâce à la construction des voies d'accès, et le bois était alors non seulement expédié en passant par Iquitos, mais il pouvait aussi être embarqué dans d'autres ports. Pendant les années 1980 et 1990, le prix du bois de cette espèce sont montés en flèche, les récoltes forestières ont redoublé et, dans certains

Où les trouver?

Figure 1: Carte climatique de probabilité indiquant la présence de l'acajou au Pérou



Note: l'échelle de probabilité passe du jaune (faible) à l'orange, au rouge et au violet (élevée)

► ... suite de la page 4

ne cessent de se multiplier. Les groupes comme les *Aladji* se trouvent au cœur d'un système de sciage de long excessif du bois souvent illégalement récolté dans les forêts communautaires, en grande partie pour approvisionner les provinces du nord en produits ligneux. Le secteur forestier traditionnel orienté vers l'exportation a en grande partie négligé la demande intérieure de bois, de sorte que c'est le secteur informel qui doit satisfaire l'essentiel de la demande.

Il faut amorcer un dialogue ouvert faisant intervenir l'administration forestière de l'Etat, les *Aladji* et les populations locales. C'est indispensable non seulement pour réduire les tensions sociales entre les gardes forestiers et les villageois, mais également pour résoudre les iniquités que présentent les accords conclus entre les communautés et les groupes tels que les *Aladji*. Un dialogue ouvert permettrait aux communautés locales d'améliorer leurs chances de se voir attribuer une part juste et équitable des recettes de la récolte forestière.

Il faudrait fournir à l'administration forestière davantage de personnel, des formations adéquates et les moyens de contrôler les activités forestières afin de réglementer et d'organiser le marché local du bois dans la province Est et dans l'ensemble du pays.

Les auteurs tiennent à remercier ceux qui les ont aidés à rassembler les informations au cours de leurs enquêtes sur le terrain, en particulier le délégué de la forêt et de la faune pour la province Est, M. Mbandji Jacques, et son personnel, ainsi que le président de GIC-DOH.

Références

- Betti, J-L. 2004. *Impact of forest logging on biodiversity and the possible fate of the Baka pygmies in the the Dja biosphere reserve, Cameroon*. Voir www.biodiv.org/Programmes/areas/forest/casestudies.aspx.
- FAO/PNUD. 1983. *Plan d'action forestier tropical*. Rapport de mission Cameroun - Rome.
- FAO/PNUD & MINAGRI. 1989. *Plan d'action forestier tropical*. Préparation de la table ronde internationale, Yaoundé.
- GIC-DOH. 2006. *Rapport d'activité de la forêt communautaire de Koundi pour la période de janvier à décembre 2006*.
- Letouzey, R. 1968. *Etude phytogéographique du Cameroun*. 511 p. Paris, Editions P. Lechevalier.
- Letouzey, R. 1985. *Notice de la carte phytogéographique du Cameroun au 1/50 000*.
- MINEF. 1995. *Programme d'action forestier national du Cameroun*. Document de politique forestière.
- MINEF. 1996. *Recueil des textes officiels relatifs à la gestion des forêts et de la faune au Cameroun*. Imprimerie nationale, Yaoundé. 185 p.
- MINEFI. 2006. *Annuaire statistique du Cameroun*. Institut National de la statistique.